



Corporation de développement  
du Bas-Saint-François

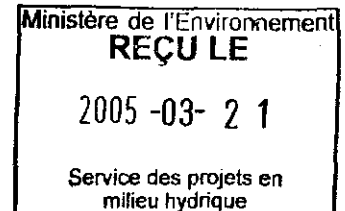
--- **PR8.1.1**  
Dragage de l'embouchure du chenal Tardif  
au lac Saint-Pierre

Lac Saint-Pierre 6211-01-012

**ensemble**  
**au développement**  
**de nos communautés,**  
**pour le présent et l'avenir!**

Pierreville, Lundi le 8 mars 2005 <sup>5</sup>

Gilles Brunet  
Ministère de l'environnement, Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>ième</sup> étage  
675, blvd René-Lévesque est  
Québec, G1R 5V7



**Objet: Précision supplémentaire concernant le dossier 3211-02-215.**

Monsieur,

À la suite de la réception de votre correspondance daté du 18 février 2005, nous aimerions apporter à votre attention certains éléments à précisés :

Premièrement, concernant :

**« La description du mode de gestion et l'assèchement des sédiments (Q-C 10). »**

- La Corporation de développement du Bas-St-François s'engage, lors du transport des sédiments, à utiliser des bennes de camion étanches.

Deuxièmement, concernant :

**« La problématique des obus »**

- La Corporation de développement du Bas-St-François est présentement en négociation avec la Défense Nationale. D'ailleurs, faisant suite à une récente rencontre avec eux, nous sommes confiants d'en venir à une entente à très court terme.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Espérant que les communautés du Bas Saint-François pourront compter sur votre appui dans cet important dossier, recevez, Monsieur, l'expression de mes remerciements les plus sincères.

Bertrand Allard  
Président, Corporation de développement du Bas-St-François

PJ